

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1495

17 juin 2008

SOMMAIRE

Alken Fund	71745	MCH Inversiones Ferroviarias S.à r.l.	71728
Asia Capital Investments II Sàrl	71733	Moeller S.à r.l.	71755
BELLUS Health Luxco II S.à r.l.	71738	Morston Holding SA	71754
Biomet S.à r.l.	71750	MSI Alpha S.à r.l.	71734
Côté Cave S.à r.l.	71739	Neurochem Luxco II S.à r.l.	71738
East European Food Fund	71756	New Line	71734
Eaton Properties S.à r.l.	71743	Nibeca Holding S.A.	71750
Egon Re	71732	Nordnet Securities Luxembourg S.A.	71750
Elocap Lux S.A.	71737	Norisco Holding S.A.	71728
Extensa Luxembourg S.A.	71738	Oris S.A.	71744
Fidupar S.A.	71752	Premium Invest (Luxembourg) S.A.	71757
FS Invest S.à r.l.	71746	Rohl Immo S.à r.l.	71739
G.E. Credit Corporation Holding SAH ...	71733	SES Asia	71744
Geneve Participations S.A.	71757	Slavex Holding S.A.	71714
Hermitage Participations S.A.	71749	Sofinim Lux	71715
Horizon S.A.	71741	Tryphon S.A.	71714
IBCO Sicav	71752	Vicolux	71715
Info-Handicap - Conseil National des Per- sonnes Handicapées	71745	Vicolux	71715
Kalan Capital S.à r.l.	71716	World Production Agency Consortium S.A.	71714
Matlux S.A.	71752	WP V Investments S.à r.l.	71754

Tryphon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 97.279.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2008069140/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07328. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Slavex Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 46.323.

Le bilan de clôture de la liquidation au 10 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/5/08.

Signature.

Référence de publication: 2008069367/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07753. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

World Production Agency Consortium S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 86.949.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire et par le conseil d'administration du 9 juin 2006

Reconduction des mandats des administrateurs

Gérard COFFOURNIC, né le 4 mai 1949 à Pornichet (F), demeurant à F-75017 PARIS, 12, rue St. Jean
Maguelonne BUCQUOIT, née le 14 septembre 1957 à Fontenay aux Roses (F), demeurant à F-75017 PARIS, 12, rue St. Jean

Jessica Andrée COFFOURNIC, née le 13 mars 1983 à Paris (F), demeurant à F-75017 PARIS, 12, rue St. Jean

Le mandat de l'administrateurs ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Reconduction du mandat d'administrateur-délégué

Gérard COFFOURNIC, né le 4 mai 1949 à Pornichet (F), demeurant à F-75017 PARIS, 12, rue St. Jean

Le mandat de l'administrateur-délégué ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Reconduction du mandat de commissaire

Vericom Sa, RCS numéro B51203, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy

Le mandat de commissaire ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Signature

Référence de publication: 2008070089/1185/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07699. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Vicolux, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 49.882.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008069369/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06069. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Vicolux, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 49.882.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008069370/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06067. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Sofinim Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 27.014.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 avril 2008

1. Les mandats d'Administrateurs de catégorie A de:

- Monsieur Tom BAMELIS, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 113, Begijnenvest, B-2000 Antwerpen
- Monsieur Piet BEVERNAGE, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 113, Begijnenvest, B-2000 Antwerpen
- Monsieur André-Xavier COOREMAN, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 113, Begijnenvest, B-2000 Antwerpen

et les mandats d'Administrateurs de catégorie B de:

- Monsieur Carlo SCHLESSER, Licencié en Sciences Economiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg
- Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.
- Monsieur Tom BAMELIS est reconduit dans sa fonction de Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009

2. Le mandat de Commissaire de la société ERNST & YOUNG, Réviseurs d'Entreprises, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach est reconduit pour une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour SOFINIM LUX

Services Généraux de Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008070085/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08458. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Kalan Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.833.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixteenth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Thomas Reilley, born on 9 March 1972, in the United States, residing professionally at 5 Savile Row, London W1S 3PD,

duly represented by Marion Finzi, maître en droit, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which he wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - duration - purpose - registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Kalan Capital S.à.r.l" (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - shares - register of shareholders - ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), consisting of five hundred (500) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder(s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two managers or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - profits - interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2008.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

All of the five hundred (500) shares have been subscribed by Thomas Reilley, aforementioned, for a total price of seventy thousand euros (EUR 70,000), entirely paid up in cash, allocated as follows:

- twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500) have been allocated to the share capital; and
- fifty seven thousand five hundred euros (EUR 57,500) have been allocated to the share premium.

The amount of EUR 70,000 (seventy thousand euro) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 2,000.- (two thousand euro).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital, has passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of managers is fixed at one (1).
2. The following person is appointed as manager of the Company:
 - Thomas Reilley, prenamed.
3. The term of the office of the manager shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2008 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder may determine.
4. The address of the Company's registered office is set at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Thomas Reilley, né le 9 mars 1972, aux Etats-Unis, résidant professionnellement à 5 Savile Row, Londres W1S 3PD, dûment représenté par Marion Finzi, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - durée - objet - siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre le propriétaire actuel des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Kalan Capital S.à.r.l" (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - parts sociales - registre des associés - propriété et transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession d'action doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas

échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où

l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être

présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice - bénéfices - dividendes provisoires

Art. 22. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires, sous réserve que (i) des comptes provisoires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice financier pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice de la Société.

Souscription et paiement

L'intégralité des cinq cents (500) parts sociales a été souscrite par Thomas Reilley, susnommé, pour un montant total de soixante dix mille euros (EUR 70.000), comme suit:

- douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) ont été alloués au capital social;
- cinquante sept mille cinq cents euros (EUR 57.500) ont été alloués à la prime d'émission.

La somme de EUR 70.000.- (soixante-dix mille euros). est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 2.000.- (mille huit cents euros).

Décisions de l'associé unique

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à un (1).
2. La personne suivante a été nommée gérant unique de la Société:

Thomas Reilley, prénommé

3. Le mandat du gérant se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2008 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au représentant du comparant, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. FINZI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2008. Relation: LAC/2008/20611. - Reçu trois cent cinquante euros (0,50% = 350.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008069778/242/679.

(080078835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Norisco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 32.024.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/05/2008.

Pour Norisco Holding S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008069374/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06024. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

MCH Inversiones Ferroviarias S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 469.375,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.711.

In the year two thousand eight, the thirteenth day of May.

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of MCH Inversiones Ferroviarias SARL, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.711 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted by M^e Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on October 28, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 324 of February 14, 2006. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, dated December 28, 2006, published in the Mémorial C, number 1391 of July 7, 2007, and a deed of M^e Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated October 26, 2007, published in the Mémorial C, number 2932 of December 19, 2007.

There appeared:

MCH Iberian Capital Fund II L.P., a limited liability company incorporated under the laws of England, with registered office at 47, Esplanade, St. Helier, GB - JE1 OBD Jersey and registered under number LP 9531 (the Sole Shareholder),

hereby represented by M^e Alessia ROSSI, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 156,875 (one hundred and fifty six thousand eight hundred and seventy five Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 312,500.- (three hundred and twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to EUR 469,375 (four hundred and sixty nine thousand three hundred and seventy five Euro), by way of the issue of 6,275 (six thousand two hundred and seventy five) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 6 paragraph 1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Vistra (Luxembourg) SARL to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 156,875 (one hundred and fifty six thousand eight hundred and seventy five Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 312,500.- (three hundred and twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to EUR 469,375 (four hundred and sixty nine thousand three hundred and seventy five Euro), by way of the issue of 6,275 (six thousand two hundred and seventy five) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - subscription - payment

Thereupon, MCH Iberian Capital Fund II, Fondo de Capital Riesgo, a Spanish Capital Fund, with registered domicile in Madrid, Plaza de Colón, 2, Torre 1, Planta 15 (MCH Iberian Capital) hereby represented by M^e Alessia Rossi, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 156,875 (one hundred and fifty six thousand eight hundred and seventy five Euro) and it fully pays it up by a contribution in kind consisting of fifty one thousand seven hundred and eleven (51,711) shares, numbered from 1 to 1.511, both inclusive, and from 3.011 to 53.210, both inclusive (the Shares), it holds in the share capital of Vallvey Management S.L., (Vallvey), a Spanish limited liability company with registered domicile in Madrid, Plaza de Colón, 2, Torre 1, Planta 15, such Shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each and an aggregate accounting value in an amount of EUR 156,875 (one hundred and fifty six thousand eight hundred and seventy five Euro), representing approximately 50,2 % (fifty point two per cent) of the entire issued share capital of Vallvey.

The contribution in kind of the Shares to the Company, in an aggregate amount of EUR 156,875 (one hundred and fifty six thousand eight hundred and seventy five Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

It results furthermore from a certificate dated May 12, 2008, issued by the management of Vallvey that:

1. MCH Iberian Capital is the owner of the Shares, representing approximately 50.2 % (fifty point two per cent) of the entire issued share capital of Vallvey.

2. The Shares are fully paid-up.

3. MCH Iberian Capital is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.

4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment.

5. There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him.

6. According to applicable law and the Articles of Association of Vallvey, the Shares are freely transferable.

7. All formalities required in Spain subsequent to the contribution in kind of the Shares will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

	shares
MCH Iberian Capital Fund II, L.P.	12,500
MCH Iberian Capital Fund II, Fondo de Capital Riesgo	6,275
Total:	18,775

The said proxy and certificate, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 6 paragraph 1 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

"The capital is fixed at four hundred and sixty nine thousand three hundred and seventy five euro (EUR 469,375), represented by eighteen thousand seven hundred and seventy five (18,775) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Vistra (Luxembourg) SARL to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,700.- (two thousand seven hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit le treize mai.

Par-devant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de MCH Inversiones Ferroviarias SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.711 (la Société). La Société a été constituée suite à un acte notarié de M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 octobre 2005, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) numéro 324 du 14 février 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par un acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 28 décembre 2006, acte publié au Mémorial C, numéro 1391 du 7 juillet 2007 et par un acte de M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, acte publié au Mémorial C, numéro 2932 du 19 décembre 2007.

A comparu:

MCH Iberian Capital Fund II, L.P., une limited liability company constituée selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 47, Esplanade, St. Helier, GB - JE1 OBD Jersey, et immatriculée sous le numéro LP 9531 (l'Associé Unique).

ici représentée par Maître Alessia ROSSI, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 156.875,- (cent cinquante six mille huit cent soixante-quinze euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 312.500,- (trois cent douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 469.375,- (quatre cent soixante neuf mille trois cent soixante quinze euros) par l'émission de

6.275 (six mille deux cent soixante quinze) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1^{er} ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 6, paragraphe 1^{er}, des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1^{er}.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordé à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de Vistra (Luxembourg) SARL de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de EUR 156.875,- (cent cinquante six mille huit cent soixante-quinze Euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 312.500,- (trois cent douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (-douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale EUR 25,- (vingt-cinq euros) à EUR 469.375,- (quatre cent soixante neuf mille trois cent soixante quinze euros) par l'émission de 6.275 (six mille deux cent soixante-quinze) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

Sur ce, MCH Iberian Capital Fund II, Fondo de Capital Riesgo, un fonds en capital Espagnol, ayant son siège social à Madrid, Plaza de Colón, 2, Torre 1, Planta 15 (MCH Iberian Capital) ici représenté par Me Alessia ROSSI, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à l'augmentation de capital social de la Société d'un montant de EUR 156.875,- (cent cinquante six mille huit cent soixante-quinze euros) et de le libérer intégralement par un apport en nature se composant de cinquante et un mille sept cent onze (51.711) parts sociales, numérotées de 1 à 1.511, les deux inclus, et de 3.011 à 53.210, les deux inclus, (les Parts Sociales), qu'elle détient dans le capital social de Vallvey Management S.L; (Vallvey), une société à responsabilité de droit espagnol, ayant son siège social à Madrid, Plaza de Colón, 2, Torre 1, Planta 15, ces Actions ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune et une valeur comptable totale d'un montant de EUR 156.875,- (cent cinquante six mille huit cent soixante-quinze euros) représentant approximativement 50.2% (cinquante virgule deux pour cent) des parts sociales détenues par MCH Iberian Capital dans le capital social de Vallvey.

L'apport en nature des Parts sociales à la Société, d'un montant total de 156.875,- (cent cinquante six mille huit cent soixante-quinze euros) sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Il résulte par ailleurs d'un certificat du 12 mai 2008, émis par la direction de Vallvey que:

1. MCH Iberian Capital est le propriétaire des Parts Sociales, représentant approximativement 50.2% (cinquante virgule deux pour cent) des Parts Sociales détenues par MCH Iberian Capital dans le capital social de Vallvey.

2. Les Actions sont entièrement libérées.

3. MCH Iberian Capital est le seul autorisé à détenir des Parts sociales et possède le droit d'en disposer.

4. Aucune des Actions n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts sociales et aucune des Parts sociales n'est sujette à une telle opération.

5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à exiger que les Parts sociales lui soient cédées.

6. Conformément à la loi applicable et aux Statuts de Vallvey, les Actions sont librement cessibles.

7. Toutes les formalités requises en Espagne consécutives à l'apport en nature des Parts sociales seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature.

L'Assemblée décide de prendre acte que l'actionnariat de la Société est, suite à l'augmentation de capital social, le suivant:

	Parts Sociales
MCH Iberian Capital Fund II, L.P.	12.500
MCH Iberian Capital Fund II, Fondo de Capital Riesgo	6.275
Total:	18.775

Ladite procuration et ledit certificat resteront, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6, paragraphe 1^{er}, des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

"6.1 Le capital social de la Société est fixé à quatre cent soixante neuf mille trois cent soixante quinze euros (EUR 469.375,-) représenté par dix-huit mille sept cent soixante-quinze (18.775) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de Loyens & Loeff et à tout employé de Vistra (Luxembourg) SARL afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 2.700,- (deux mille sept cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le présent acte original.

Signé: A. ROSSI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2008. Relation: LAC/2008/19998. - Reçu sept cent quatre-vingt-quatre euros trente-huit cents (0,50% = 784,38 EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008070054/242/217.

(080078914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Egon Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 73.799.

Extract of the resolution taken at the Annual General Meeting of April 16th, 2008

- The company MAZARS, Réviseur d'Entreprises & Experts Comptables et fiscaux, having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg be reappointed as Independent Auditor for a new statutory period of one year until the Annual General Meeting of the year 2009.

- Mr Marc LIMPENS, private employee, residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 LUXEMBOURG, Mr. Carlo SCHLESSER, Licencié en Sciences Economiques et Diplômé en Hautes Etudes Fiscales, residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 LUXEMBOURG, Mr. Jacques EMSIX, residing professionally at 11, avenue Guillaume, L-1651 LUXEMBOURG and Mr. Jeffrey A. SACKS, residing at 15-C, PMB 322.3223 Lake Av. Unit, IL-60091 WILMETTE, USA, be reappointed as Directors, for a new statutory period of six years until the Annual General Meeting of 2014.

Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 avril 2008

- Le mandat de la société MAZARS, Réviseur d'Entreprises & Experts Comptables et Fiscaux, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg est reconduit en tant que Réviseur d'Entreprise pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- Le mandat de Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 LUXEMBOURG, de Monsieur Carlo SCHLESSER, Licencié en Sciences Economiques et Diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 LUXEMBOURG, de Monsieur Jacques EMSIX, demeurant professionnellement au 11, avenue Guillaume, L-1651 LUXEMBOURG et de Monsieur Jeffrey A. SACKS, residing at 15-C, PMB 322.3223 Lake Av. Unit, IL-60091 WILMETTE, USA, sont reconduits en tant qu'Administrateurs pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 16 avril 2008.

Certifié sincère et conforme

EGON RE

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008070052/795/33.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06889. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

G.E. Credit Corporation Holding SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.225.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 03 décembre 2007 à 10 heures

Première résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix, de mettre fin au mandat d'Administrateur de Monsieur Fouad GHOZALI.

Deuxième résolution

L'Assemblée acte la démission de Madame Carla MARIA ALVES et décide, à l'unanimité des voix, de nommer deux nouveaux Administrateurs, Monsieur Jérémy STEFFEN, né le 14 mai 1985 à Arlon (Belgique), Employé Privé, ayant son adresse professionnelle au 43 route d'Arlon L-8009 Strassen et Monsieur Jean-Michel SCHLINQUER, né le 01^{er} février 1967 à Thionville (France), et ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon L-8009 Strassen.

Les mandats des deux nouveaux Administrateurs prendront fin, à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2013.

Troisième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme Commissaire, avec un effet rétroactif depuis l'an 2006, de la société: VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO Sarl inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous B: 52 610 avec siège social au 43, route d'Arlon L-8009 Strassen. Celui-ci prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2013.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix, de reconduire le mandat d'Administrateur de Madame Maria Immacolata FLORANGE, celui-ci prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2013.

Pour extrait analytique, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.E. CREDIT CORPORATION HOLDING S.A.H.

Signatures

Référence de publication: 2008070145/7/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04264. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Asia Capital Investments II Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 115.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.518.

L'adresse professionnelle des gérants suivants a changé et se trouvent à présent au:

Gérant A:

- Philippe Detournay, 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Gérant B:

- Philippe Jusseau, 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008069737/8901/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07775. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

New Line, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 32.036.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008069372/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ08011. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

MSI Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.174.

In the year two thousand eight, on the thirteenth of May.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EMERGING EUROPE CONVERGENCE FUND II, L.P., a limited partnership duly formed, organized and existing under the laws of the Island of Guernsey, having its registered office at Ogier House, St Julian's Avenue, BGU - GY1 1WA, St Peter Port, Island of Guernsey, registered under the number 536 with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey (the Sole Shareholder),

acting in its capacity of Sole Shareholder of MSI Alpha S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.174, incorporated under the denomination of BALSAMINE SERVICES S. à r.l., pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on February 28, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 888 of May 15, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) had been most recently amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 1, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2698 of November 23, 2007 (the Company),

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Alessia ROSSI, Avocat à la Cour, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of proxy given on May 13, 2008, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. Amendment of articles 13.1, 15.5 and 16.1 of the Articles;
 2. Confirmation of the mandates of the current managers of the Company and classification of the said managers as A and B managers of the Company; and
 3. Miscellaneous.
- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 13.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

Art. 13.1. The Company is managed by a single manager who is an A manager, or by a board of managers composed of at least two (2) members with at least one (1) A manager, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 15.5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 15.5.** The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, with at least one (1) A manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, with the affirmative vote of at least one (1) A manager. The resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 16.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 16.1.** Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any A manager or by the joint signature of any A manager and any B manager or by the signature of such other person(s) (sole or joint) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers, provided that at least one (1) A manager has approved such delegation."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm the mandates of the current managers of the Company and to classify the said managers in two classes of managers as follows:

Class A managers of the Company:

- Thierry BAUDON, born in Suresnes, France, on April 21 1954, with address at Mid Europa Partners, 161 Brompton Road, London SW3 1EX, United Kingdom;
- Matthew STRASSBERG, born in Cracow, Poland, on June 15, 1969, with address at Mid Europa Partners, 161 Brompton Road, London SW3 1EX, United Kingdom;
- Michelle CAPIOD, born in Riseberga, Sweden, on March 15, 1978, with address at Mid Europa Partners, 161 Brompton Road, London SW3 1EX, United Kingdom; and
- Pawel PADUSINSKI, born in Koszalin, Poland, on February 13, 1978, with address at ul. Wolnosc 5/33, 01-018 Warsaw, Poland.

Class B managers of the Company:

- Anna RULKIEWICZ-KACZYNSKA, born in Ilawa, Poland, on June 3, 1969, with address at ul. Niepodleglosci 14c/28, 14-200 Ilawa, Poland;
- Michal RYBAK, born in Warsaw, Poland, on July 18, 1972, with address at ul. Niepodleglosci 69, 02-626, Warsaw, Poland;
- Adam KRUSZEWSKI, born in Dzialdowo, Poland, on November 18, 1965, with address at Karmazynowa 7H, 02-887 Warsaw, Poland;
- Marcin HALICKI, born in Warsaw, Poland, on July 19, 1967, with address at ul. Przy Bazantarni 11 m.31, 02-793 Warsaw, Poland;
- Paul MURPHY, born in Bridgenorth, United Kingdom, on August 22, 1949, with address at Cunnery Farm, Wychnor, Burton on Trent, Staffs DE13 8BY, United Kingdom;
- Franz HOERHAGER, born in Vienna, Austria, on June 27, 1956, with address at Kohlmarkt 5/6, 1010 Vienna, Austria;
- Matthijs BOGERS, born in Amsterdam, the Netherlands, on November 24, 1966, with professional address at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Stéphane HEPINEUZE, born in Dieppe, France, on July 18, 1977, with professional address at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; and
- Julien FRANCOIS, born in Messancy, Belgium, on June 18, 1976, with professional address at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A Comparu:

EMERGING EUROPE CONVERGENCE FUND II, L.P., un limited partnership constitué, organisé et existant sous le droit de l'île de Guernsey, ayant son siège social à Ogier House, St Julian's Avenue, BGU - GY1 1WA, St Peter Port, Ile de Guernsey, immatriculé sous le numéro 536 auprès du Register of Limited Partnerships de l'île de Guernsey (l'Associé Unique),

agissant en sa qualité d'Associé Unique de MSI Alpha S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.125.174, constituée sous la dénomination de BALSAMINE SERVICES S. à r.l., suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 888 du 15 mai 2007. The articles of association of the Company (the Articles) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 1^{er} octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2698 du 23 novembre 2007 (la Société).

prend par la présente les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la Loi).

L'Associé Unique est représenté à l'assemblée par Alessia ROSSI, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 mai 2008 qui, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps à l'administration de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification des articles 13.1, 15.5 et 16.1 des Statuts;

2. Confirmation des mandats des gérants actuels de la Société et classification desdits gérants en gérants A et B de la Société; et

3. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 13.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

Art. 13.1. La Société est administrée par un gérant unique qui est un gérant de classe A ou par un conseil de gérance composé d'au moins deux (2) membres dont au moins un (1) gérant de classe A, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui en détermine la durée du mandat. Lorsque plusieurs gérants sont nommés, ils se constituent en conseil de gérance. Il n'est pas requis des gérants qu'ils soient associés.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 15.5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 15.5.** Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, avec au moins un (1) gérant de classe A. Les résolutions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, avec au moins un (1) gérant de classe A. Les résolutions prises par le conseil de gérance figureront dans le procès-verbal de la réunion signé par le président de la réunion, et, en l'absence d'un président nommé, par tous les gérants présents ou représentés."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 16.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 16.1.** Lorsque la Société est administrée par un conseil de gérance, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers dans toutes circonstances par la signature unique de tout gérant de classe A ou par la signature conjointe de tout gérant de classe A et de tout gérant de classe B ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) (individuelle ou conjointe) à qui un tel pouvoir de signature pourra être délégué par le conseil de gérance, à condition qu'au moins un (1) gérant de classe A ait approuvé cette délégation."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer les mandats des gérants actuels de la Société et de classer lesdits gérants en deux classes de gérants de la Société comme suit:

Gérants de classe A de la Société:

- Thierry BAUDON, né à Suresnes, France, le 21 avril 1954, avec adresse à Mid Europa Partners, 161 Brompton Road, Londres SW3 1EX, Royaume-Uni;
- Matthew STRASSBERG, né à Cracovie, Pologne, le 15 juin 1969, avec adresse à Mid Europa Partners, 161 Brompton Road, Londres SW3 1EX, Royaume-Uni;
- Michelle CAPIOD, née à Riseberga, Suède, le 15 mars 1978, avec adresse à Mid Europa Partners, 161 Brompton Road, Londres SW3 1EX, Royaume-Uni; et
- Pawel PADUSINSKI, né à Koszalin, Pologne, le 13 février 1978, avec adresse à ul. Wolnosc 5/33, 01-018 Varsovie, Pologne.

Gérants de classe B de la Société:

- Anna RULKIEWICZ-KACZYNSKA, née à llawa, Pologne, le 3 juin 1969, avec adresse ul. Niepodleglosci 14c/28, 14-200 llawa, Pologne;
- Michal RYBAK, né à Varsovie, Pologne, le 18 juillet 1972, avec adresse à ul. Niepodleglosci 69, 02-626, Varsovie, Pologne;
- Adam KRUSZEWSKI, né à Dzialdowo, Pologne, le 18 novembre 1965, avec adresse à Karmazynowa 7H, 02-887 Varsovie, Pologne;
- Marcin HALICKI, né à Varsovie, Pologne, le 19 juillet 1967, avec adresse à ul. Przy Bazantarni 11 m.31, 02-793 Varsovie, Pologne;
- Paul MURPHY, né à Bridgenorth, Royaume-Uni, le 22 août 1949, avec adresse à Cunnery Farm, Wychnor, Burton on Trent, Staffs DE13 8BY, Royaume-Uni;
- Franz HOERHAGER, né à Vienne, Autriche, le 27 juin 1956, avec adresse à Kohlmarkt 5/6, 1010 Vienne, Autriche;
- Matthijs BOGERS, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 24 novembre 1966, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Stéphane HEPINEUZE, né à Dieppe, France, le 18 juillet 1977, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et
- Julien FRANCOIS, né à Messancy, Belgique, le 18 juin 1976, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.000.- (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: A. ROSSI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2008, Relation: LAC/2008/19999. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008070012/242/187.

(080078892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Elocap Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4802 Rodange, Site du PED.

R.C.S. Luxembourg B 119.842.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008069368/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05604. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Extensa Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 72.621.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008069371/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05595. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

BELLUS Health Luxco II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Neurochem Luxco II S.à r.l.).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.027.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth day of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"BELLUS Health Luxco I S.C.S." (formerly "NEUROCHEM Luxco I S.C.S."), a limited partnership (société en commandite simple) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "NEUROCHEM LUXCO H S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 94027, incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on May 12, 2003, published in the Mémorial C number 731 of July 10, 2003, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on December 11, 2003, published in the Mémorial C number 124 of January 30, 2004,

and that the appearing party has taken the following resolution:

Resolution

The name "BELLUS Health Luxco II S.à r.l." is adopted by the company, article one of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 1.Name.** There exists a private limited liability company, société à responsabilité limitée, under the name "BELLUS Health Luxco II S.à r.l." (the Company), governed by the present articles of association (the Articles) and the laws of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law)."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and twenty-five Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte oui précède:

L'an deux mille huit, le seize mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

"BELLUS Health Luxco I S.C.S." (anciennement "NEUROCHEM Luxco I S.C.S."), une société en commandite simple de droit luxembourgeois, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "NEUROCHEM LUXCO II S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 94027, constituée par acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 731 du 10 juillet 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 124 du 30 janvier 2004,

et que la comparante a pris la résolution suivante:

Résolution

La dénomination sociale "BELLUS Health Luxco II S.à r.l." est adoptée par la société, l'article premier des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée prenant la dénomination de "BELLUS Health Luxco II S.à r.l." (la Société), régie par les présents statuts (les Statuts) et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi)."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent vingt-cinq Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mai 2008, Relation GRE/2008/2191. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008070221/231/84.

(080078662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

**Côté Cave S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Rohl Immo S.à r.l.).**

Siège social: L-8440 Steinfort, 85A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 93.451.

L'an deux mille huit, le dix mars.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1^o la société à responsabilité limitée «LINISI, S.à r.l.», avec siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.186, ici représentée par Monsieur Denis ROZET, entrepreneur de construction, demeurant à B-6700 Arlon, 8, rue des Essarts (Belgique), en vertu d'une

procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte;

2 ° la société à responsabilité limitée «HAURIS, S.à r.l.», avec siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.631, ici représentée par son gérant unique avec pouvoir d'engager la société avec sa seule signature, Monsieur Guy LAFFALIZE, gérant, demeurant à B-4190 Xhoris, 14, rue Pierreux (Belgique);

3 ° la société à responsabilité limitée «TG CONSTRUCTION, S.à r.l.», avec siège social à L-8440 Steinfort, 85A, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 106.720, ici représentée par son gérant unique avec pouvoir d'engager la société avec sa seule signature, Monsieur Denis ROZET, entrepreneur de construction, demeurant à B-6700 Arlon, 8, rue des Essarts (Belgique);

4 ° la société anonyme «SERUVY S.A.», avec siège social à L-8440 Steinfort, 85A, route de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 119.469, ici représentée par son administrateur délégué avec pouvoir d'engager la société avec sa seule signature, Monsieur Denis ROZET, précité.

Les comparantes sous 1 ° à y compris 3 ° sont les seules associées de la société à responsabilité limitée ROHL IMMO, S.à r.l., avec siège social à L-9070 Ettelbruck, 5, place de la Résistance, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93.451, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 8 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 597 du 2 juin 2003.

Les associées précitées prient le notaire instrumentant d'acter que la répartition des parts sociales est actuellement la suivante:

- LINISI, S.à r.l. prénommée,	168 parts
- HAURIS, S.à r.l., prénommée,	168 parts
- TG CONSTRUCTION, S.à r.l., prénommée,	168 parts
Total:	504 parts

Ces associés confirment la résolution prise lors d'une cession de parts sous seing privé en date du 18 septembre 2003 et suivant laquelle les associés ont modifiés l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille six cents (12.600,-) euros représenté par cinq cent quatre (504) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

Ces parts sont réparties comme suit:

- LINISI, S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon	168 parts
- HAURIS, S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon	168 parts
- TG CONSTRUCTION SA, société anonyme, avec siège social à L-9070 Ettelbruck, 5, place de la Résistance	168 parts
	504 parts

Ces parts ont été entièrement libérées.»

Les comparants sous 1 ° à y compris 3 ° déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prient le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- La société LINISI, S.à r.l., représentée comme dit ci-avant, déclare par les présentes céder les cent soixante-huit (168) parts sociales qu'elle détient dans la société ROHL IMMO, S.à r.l., prédite, à la société SERUVY S.A., préqualifié sous 4 °, laquelle accepte par son représentant prénommé, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

- La société HAURIS, S.à r.l., représentée comme dit ci-avant, déclare par les présentes céder les cent soixante-huit (168) parts sociales qu'elle détient dans la société ROHL IMMO, S.à r.l., prédite, à la société SERUVY S.A., préqualifié sous 4 °, laquelle accepte par son représentant prénommé, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

- La société TG CONSTRUCTION, S.à r.l., représentée comme dit ci-avant, déclare par les présentes céder les cent soixante-huit (168) parts sociales qu'elle détient dans la société ROHL IMMO, S.à r.l., prédite, à la société SERUVY S.A., préqualifiée sous 4 °, laquelle accepte par son représentant prénommé, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

Sur ce qui précède, la comparante sous 4 °, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée ROHL IMMO, S.à r.l., a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à ce qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille six cents euros (€ 12.600,-) représenté par cinq cent quatre (504) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société de «ROHL IMMO, S.à r.l.» en «Côté Cave S.à r.l.» et de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** La société a la dénomination de "Côté Cave S.à r.l."»

Troisième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-9070 Ettelbruck, 5, place de la Résistance, à L-8440 Steinfort, 85A, route de Luxembourg, et de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le siège social est dans la commune de Steinfort.»

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la société en celui d'un commerce d'articles pour le bâtiment et de remplacer les alinéas 1^{er} et 2 de l'article 5 des statuts par le texte suivant:

« **Art. 5. (alinéas 1^{er} et 2).** La société a pour objet le commerce d'articles pour le bâtiment.»

Cinquième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission de deux gérants de la société à savoir Monsieur Robert WAYAFFE et Monsieur Guy LAFFALIZE, et leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Sixième résolution

L'associée unique constate que Monsieur Denis ROZET est dès lors gérant unique de la société. La société est valablement engagée par la signature du gérant unique.

Ensuite, Monsieur Denis ROZET, en sa qualité de gérant unique de la société COTÉ CAVE S.à r.l., prédésignée, déclare ratifier les susdites cessions de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Rozet, Laffalize, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 mars 2008. LAC/2008/ 12118. - Reçu 12 €, - (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): Francis Sandt, Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 avril 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008070223/202/103.

(080078466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Horizon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 88.548.

In the year two thousand eight, on the fourteenth day of May.

Before Us, Maître Martine DECKER, notary residing in Hespérange, acting in replacement of Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present deed,

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of the company "HORIZON S.A.", with registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 88.548, incorporated on July 26th, 2002, by deed of M^e Gérard LECUIT, then notary residing in Hesperange, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1448 of October 7th, 2002.

The Meeting is opened at 2.30 pm. presided over by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Babsi SINNES, employee, residing professionally in Hesperange.

The Meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1. Decision to put the company into liquidation.

2. Appointment of a liquidator and determination of his powers. After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Meeting decides to appoint as liquidator: RSM Audit Luxembourg, having its registered office in L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed at 3.00 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte oui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze mai.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg lequel dernier restera dépositaire de la minute.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HORIZON S.A.", ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 88.548, constituée s en date du 26 juillet 2002 suivant acte reçu M^e Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1448 du 7 octobre 2002

L'Assemblée est ouverte à 14.30 heures et présidée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Babsi SINNES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur: RSM Audit Luxembourg, ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. DA CRUZ, B.SINNES, M. MAYER, M. DECKER.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 mai 2008, Relation: LAC/2008/19613. — Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008070227/206/113.

(080078738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Eaton Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.747.

Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 17 janvier 2008

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 17 janvier 2008, Monsieur André Singer, ayant son adresse au 30, rue de Tasson-Snel, B-1060 Saint-Gilles, Belgique, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 250 parts sociales d'une valeur de 50,- Euros chacune, à Monsieur Alon Amar, ayant son adresse au 17, Montebellostraat, B-2018 Antwerpen, Belgique.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Doeke van der Molen
Gérant

Référence de publication: 2008069777/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07096. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Oris S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 113.613.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2008, Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSE et Monsieur Manuel HACK ont informé les actionnaires qu'ils n'étaient pas candidats à un renouvellement de leurs mandats d'administrateurs de la société.

L'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2008 a nommé en remplacement:

- Monsieur Christophe BLONDEAU, né le 28/02/1954 à Anvers (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, administrateur,
- Monsieur Romain THILLEN, né le 30/10/1952 à Wiltz (Luxembourg), licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, administrateur,
- Monsieur Nour-Eddin NIJAR, né le 10/09/1952 à Marrakech (Maroc), employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, administrateur.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2008 a également été informée par la société AUDIT.LU du non renouvellement de son mandat de commissaire aux comptes.

L'assemblée a nommé en remplacement:

- H.R.T. Révision Sàrl, réviseur d'entreprises, RCS Luxembourg B 51.238, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2008 a également transféré l'ancien siège social de la société situé au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, avec effet immédiat:

Le nouveau siège social est désormais situé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Suite à ces résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2008, la société RSM Henri Grisius & Associés et la société ORIS ont résilié d'un commun accord le contrat de domiciliation qui les liait et le présent extrait est établi par la société RSM Henri Grisius & Associés en sa qualité de précédent domiciliataire.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Pour RSM Henri Grisius & Associés, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2008069881/833/35.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08412. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

SES Asia, Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.611.

Suite à l'Assemblée Générale de la société du 28 mars 2007, la composition du Conseil d'Administration de la SES Asia S.A. est la suivante:

Administrateurs:

M. Romain Bausch, Président, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg

M. Robert Bednarek, demeurant à Rooseveltplantsoen 4, 2517 KR, La Haye, Pays-Bas

M. Mark Rigolle, Administrateur, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg

Le mandat de ces administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.

Réviseur d'Entreprises:

Le mandat du réviseur d'Entreprises Ernst & Young, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Muensbach, Luxembourg a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 14 mai 2008.

Dans réquisition

Inscriptions

Pour la Société

Romain Bausch

Un mandataire, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008069869/8083/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03816. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Info-Handicap - Conseil National des Personnes Handicapées, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg F 746.

—
Changement des statuts

Chapitre I^{er} . - Dénomination - Siège - Buts sociaux - Composition

Art. 2. (ancienne formulation). L'association a pour objet principal la création et la gestion d'un centre d'information et de rencontre pour personnes atteintes d'un handicap physique, mental ou sensoriel.

L'association a en outre pour but d'agir d'une manière générale en faveur de l'amélioration de la situation des personnes handicapées en recherchant la coopération de toutes les personnes et institutions actives dans ce domaine.

Elle pourra poser tous actes et faire toutes opérations licites généralement quelconques, se rattachant directement à la réalisation de son objet social.

est modifié comme suit:

Art. 2. (nouvelle formulation). L'association a pour objet principal la création et la gestion d'un centre d'information et de rencontre pour personnes atteintes d'un handicap physique, mental ou sensoriel.

L'association a en outre pour but d'agir d'une manière générale en faveur de l'amélioration de la situation des personnes handicapées en recherchant la coopération de toutes les personnes et institutions actives dans ce domaine.

L'association combat les discriminations.

Elle pourra poser tous actes et faire toutes opérations licites généralement quelconques, se rattachant directement à la réalisation de son objet social.

Luxembourg, le 22.05.2008.

Romain Gaasch / Andrée Biltgen

Président / Vice-présidente

Référence de publication: 2008070253/2158/28.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08146. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Alken Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.842.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour ALKEN FUND

Pictet Funds (Europe) S.A.

Grégory Fourez / Christopher Misson

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2008070338/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08441. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

FS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.851.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth of March.

Before Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Ms Sabine HINZ, attorney-at-law, professionally residing in L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée,

acting by virtue of resolutions taken by the managers of "FS Invest S.à r.l." on March 27, 2008, copy of said resolutions, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, acting as said before, has declared and required the notary to record the following:

I.- The company "FS Invest S.à r.l." is a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, inscribed in Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 107851, (the "Company"), incorporated by deed of M^e Paul BETTINGEN, notary residing in Senningerberg, on April 28, 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 944 of September 26, 2005,

and whose articles have been modified several times and for the last time pursuant to a deed of the said notary Paul BETTINGEN on January 31, 2008 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

II.- According to article 7, first paragraph of the articles of incorporation, the subscribed capital has been fixed at 1,540,340,000.- DKK (one billion five hundred and forty million three hundred forty thousand Danish Krone) divided into 7,701,700 (seven million seven hundred and one thousand seven hundred) parts of 200.- DKK (two hundred Danish Krone) each.

According to article 7, second paragraph, the authorised capital of the Company is fixed at 2,537,489,600.- DKK (two billion five hundred and thirty seven million four hundred eighty nine thousand six hundred Danish Krone) divided into 12,687,448 (twelve million six hundred and eighty seven thousand four hundred forty eight) parts of 200.- DKK (two hundred Danish Krone) each.

During the period of five years from the date of the publication of the modifications of October 4, 2006, the board of managers is authorised to issue parts and to grant options to subscribe for parts, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing participants a preferential right to subscribe to the parts to be issued).

When the managers effect an increase of capital in whole or in part they shall be obliged to take steps to amend article 7 in order to record the change and the managers are authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with legal requirements.

Within the five year period referred to and within the limit of the authorised capital, the board of managers is authorised to issue series A and series B warrants to such persons and at such conversion prices and on such other terms and conditions as the board of managers shall consider from time to time to be in the best interest of the Company and without reserving to existing participants a preferential right to subscribe for such series A and series B warrants or the parts underlying such series A and series B warrants.

III.- Following receipt by the Company of the sum of 3,556,425.32 DKK, the Managers have decided on March 27, 2008 to increase the capital of the Company by an amount of 467,600.- DKK to bring it from its present amount of 1,540,340,000.- DKK to 1,540,807,600.- DKK by the issue of 2,338 new shares having a par value of 200.- DKK each and issued with a share premium at 1,321.14 DKK per share and consequently to allot the 2,338 new parts to the existing participant MPP Invest 3 A/S without reserving for the existing participants a preferential right to subscribe to the parts to be issued.

Evidence of the aforementioned payment in the amount of 3,556,425.32 DKK for the newly issued parts has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly.

IV.- Following receipt of the sum of 3,542,930.34 DKK the Managers of the Company further decided by their board resolution of March 27, 2008 to create and issue 3,357 series A warrants (the "Series A Warrants") and 17,259 series B warrants (the "Series B Warrants") at a subscription price of 254.85 DKK per Series A Warrant and a subscription price of 155.71 DKK per Series B Warrant and to issue the Series A Warrants and Series B Warrants to the existing participant MPP Invest 3 A/S without reserving to the existing shareholders any preferential subscription rights.

V.- According to the powers granted to the Managers by article 7 of the Articles of Association of the Company and following the realisation of the increase of capital as decided by the Managers on March 27, 2008 the first paragraph of article 7 of the Articles of Association is amended to be worded as follows:

"The Company's issued corporate capital is set at 1,540,807,600.- DKK (one billion five hundred forty million eight hundred and seven thousand six hundred Danish Krone), represented by 7,704,038 (seven million seven hundred and four thousand thirty eight) parts of 200.- DKK (two hundred Danish Krone) each."

VI. It follows that the Company has the following participants on March 28, 2008:

- GS Capital Partners 2000, L.P. 774, 253 parts
- GS Capital Partners 2000 Offshore, L.P. 281, 334 parts
- GS Capital Partners 2000 GmbH & Co. Beteiligungs KG, 32,362 parts
- GS Capital Partners 2000 Employee Fund, L.P., 246,003 parts
- Goldman Sachs Direct Investment Fund 2000, L.P., 26,763 parts
- GS Capital Partners V Fund, L.P., 932,741 parts
- GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P., 482,462 parts
- GS Capital Partners V Institutional L.P., 320,280 parts
- GS Capital Partners V GmbH & Co KG, 37,030 parts
- EQT III Limited, 732,042 parts
- EQT IV Limited, 3,425,369 parts
- Goldman Sachs ISS Investors, L.P., 268,558 parts
- Lulep AB, 8,933 parts
- Mr Cristoph Paul Sander, 6,936 parts
- JL Rungsted Invest ApS, 1,962 parts
- Mr Steen Parsholt, 262 parts
- MPP Invest 3 A/S, 70,387 parts
- Sir Francis Mackay, 5,503 parts
- MPP Invest 1 A/S, 47,229 parts
- Mr Jeff Gravenhorst 58 parts - FS Invest S.à.r.l., 775 parts
- Mr Magnus Akerberg, 932 parts
- Mr Anker Peter Ankerstjerne, 466 parts
- Mr Terence James Mills, 466 parts
- Mr Peter Harder Thomsen, 466 parts
- Mr Rasmus Hagstad Lund, 466 parts

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately 4,800.- EUR.

For the purposes of the registration the amount of the capital increase and of the share premium is evaluated at 476,764.57 EUR.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Mademoiselle Sabine HINZ, Avocate, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, agissant en vertu des décisions prises par les gérants de "FS Invest S.à r.l." en date du 28 mars 2008, copie d'un extrait de ces décisions après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire d'acter le suivant:

I.- La société "FS Invest S.à r.l." est une société de responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 107851, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 944 du 26 septembre 2005,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par ledit notaire Paul BETTINGEN en date du 31 janvier 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations.

II.- Selon l'article 7, alinéa un des statuts, le capital de la Société est fixé à 1.540.340.000,- DKK (un milliard cinq cent quarante millions trois cent quarante mille couronnes danoises) divisé en 7.701.700 (sept millions sept cent et un mille sept cent) parts sociales de 200,- DKK (deux cents couronnes danoises) chacune.

Selon l'article 7, alinéa deux le capital autorisé de la Société est fixé à 2.537.489.600,- DKK (deux milliard cinq cent trente sept million quatre cent quatre-vingt neuf mille six cent couronnes danoises) divisé en 12.687.448 (douze mille six cent quatre-vingt sept quatre cent quarante huit) parts sociales de 200,- DKK (deux cents couronnes danoises) chacune.

Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication des modifications du 4 octobre 2006, le conseil de gérance est autorisé à émettre des parts sociales et à accorder des options pour souscrire des parts aux personnes et aux conditions qu'il jugera adéquates (et spécifiquement de procéder en la matière sans réserver un droit préférentiel aux associés existants en vue de la souscription aux parts à émettre).

Lorsque les gérants effectuent une augmentation de capital, en entier ou en partie, ils seront tenus de prendre les mesures nécessaires pour amender article 7 afin d'enregistrer le changement, et les gérants sont autorisés à prendre ou à autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de tels amendements conformément aux exigences légales.

Dans le délai de cinq ans dont référence et le respect des limites relatives au capital autorisé, le conseil de gérance est autorisé à émettre des bons de souscription de série A et de série B aux personnes, aux prix de conversion et aux conditions générales que le conseil de gérance jugera servir au mieux les intérêts de la société et sans réserver aux associés existants un droit préférentiel de souscrire de tels bons de souscription de série A et de série B ou les parts sociales sous-jacentes à de tels bons de souscription de série A et de série B.

III.- A la suite de la réception de la somme de 3.556.425,32 DKK, les Gérants ont décidé en date du 27 mars 2008, de procéder à une augmentation de capital à concurrence de 467.600,- DKK pour porter le capital ainsi de son montant actuel de 1.540.340.000,- DKK à 1.540.807.600,- DKK par la création et l'émission de 2.338 nouvelles parts d'une valeur de 200,- DKK chacune et émises avec une prime d'émission de 1.321,14 DKK chacune et en conséquence d'allouer les 2.338 nouvelles parts à l'associé existant MPP Invest 3 A/S sans réserver aux associés existants un droit préférentiel de souscrire.

La preuve de paiement de la somme de 3.556.425,32 DKK pour les parts nouvelles a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

IV.- A la suite de la réception de la somme de 3.542.930,34 DKK les gérants de la Société ont décidé au conseil de gérance du 27 mars 2008 de créer et d'émettre 3.357 bons de souscription de série A (les "bons de souscription de série A") et 17.259 bons de souscription de série B (les "bons de souscription de série B") à un prix de souscription de 254,85 DKK par bon de souscription de série A et de 155,71 DKK par bon de souscription de série B et d'allouer ces bons de souscription de série A et de série B à l'associé existant MPP Invest 3 A/S sans réserver aux associés existants un droit préférentiel de souscrire.

V.- Conformément à l'autorisation conférée au conseil de gérance par l'article 7 des statuts et suite à l'augmentation de capital décidée par le conseil de gérance le 27 mars 2008, le premier alinéa de l'article 7 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à 1.540.807.600,- DKK (un milliard cinq cent quarante million huit cent sept mille six cent couronnes danoises), représenté par 7.704.038 (sept millions sept cent quatre mille trente huit) parts de 200,-DKK (deux cent couronnes danoises) chacune."

VI.- Par conséquent, l'actionnariat au 28 mars 2008 se compose comme suit:

- GS Capital Partners 2000, L.P., 774.253 parts
- GS Capital Partners 2000 Offshore, L.P., 281.334 parts
- GS Capital Partners 2000 GmbH & Co. Beteiligungs KG, 32.362 parts
- GS Capital Partners 2000 Employee Fund, L.P., 246.003 parts
- Goldman Sachs Direct Investment Fund 2000, L.P., 26.763 parts
- GS Capital Partners V Fund, L.P., 932.741 parts

- GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P., 482.462 parts
- GS Capital Partners V Institutional L.P., 320.280 parts
- GS Capital Partners V GmbH & Co KG, 37.030 parts
- EQT III Limited, 732.042 parts
- EQT IV Limited, 3.425.369 parts
- Goldman Sachs ISS Investors, L.P., 268.558 parts
- Lulep AB, 8.933 parts
- Monsieur Cristoph Paul Sander, 6.936 parts
- IL Rungsted Invest ApS, 1.962 parts
- Monsieur Steen Parsholt, 262 parts
- MPP Invest 3 A/S, 70.387 parts
- Sir Francis Mackay, 5.503 parts
- MPP Invest 1 A/S, 47.229 parts
- Monsieur Jeff Gravenhorst, 58 parts
- FS Invest S.à.r.l., 775 parts
- Monsieur Magnus Akerberg, 932 parts
- Monsieur Anker Peter Ankerstjerne, 466 parts
- Monsieur Terence James Mills, 466 parts
- Monsieur Peter Harder Thomsen, 466 parts
- Monsieur Rasmus Hagstad Lund, 466 parts

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à 4.800,- EUR.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital et de la prime d'émission est évalué à la somme de 476.764,57 EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HINZ; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2007, Relation GRE/2008/1519. — Reçu deux mille trois cent quatre vingt trois euros et quatre vingt deux cents 0,50% = 2.383,82 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008070092/231/200.

(080079064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Hermitage Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.598.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070274/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06662. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Nibeca Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 80.835.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070275/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06664. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Nordnet Securities Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1620 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 68.563.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008070276/3550/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00154. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Biomet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 134.392.

In the year two thousand eight, the seventh of May,
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Biomet S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.392 (the Company). The Company was incorporated on 29 November 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) number 104 of 15 January 2008 on page 4949. The articles of association of the Company have been recently amended on 11 April 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C).

There appeared:

Biomet Holdings Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.391 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Olivier Too, attorney at law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That 12,502 (twelve thousand five hundred and two) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Change of the dates of the financial year of the Company;

3. Subsequent amendment of article 16 of the articles of association of the Company (the Articles); and

4. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to change the dates of the financial year of the Company so that it starts on 1st June of each year instead of 1st May and ends on 31st May of the following year instead of 30th April.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 16 of the Articles in order to reflect the above mentioned change so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 16. Financial year.** The Company's financial year starts on the 1 June and ends on 31 May of the following year."

The Meeting further resolves that first financial year shall end on 31 May 2009 instead of 30 April 2009.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept mai,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Biomet S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.392 (la Société). La Société a été constituée le 29 novembre 2007 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 15 janvier 2008 numéro 104 à la page 4949. Les statuts de la Société ont été plus récemment modifiés le 11 avril 2008 en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

A comparu:

Biomet Holdings Luxembourg S.à. r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.391, (l'Associé Unique);

ci-après représentée par Olivier Too, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 12,502 (douze mille cinq cent deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Changement des dates de l'année sociale de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 16 des statuts de la Société (les Statuts);
4. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société de manière à ce qu'elle débute le 1^{er} juin de chaque année au lieu du 1^{er} mai et à ce qu'elle se termine le 31 mai de l'année suivante au lieu du 30 avril.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 des Statuts de manière à y refléter la modification évoquée ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} juin et se termine le 31 mai de l'année suivante."

L'Assemblée décide également que le premier exercice social se terminera le 31 mai 2009 et non plus le 30 avril 2009.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette mêmes partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Too, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 13 MAI 2008, Relation: EAC/2008/6376. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 mai 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008070088/219/107.

(080078992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

IBCO Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.739.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070340/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08726. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Matlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9181 Tadler, 2-4, Toodlermillen.

R.C.S. Luxembourg B 43.736.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070281/4906/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07354. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Fidupar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.296.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FIDUPAR", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 74.296, constituée suivant acte notarié en date du 9 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 373 du 24 mai 2000 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés une seule fois en vertu d'un acte notarié en date du 25 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 270 du 25 mars 2005.

L'assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Noël DIDIER, employé privé, L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Madame Aude de POMPIGNAN, employée privée, L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francesco ZACCHINO, employé privé, L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Modification de l'objet social de la Société et de l'article 4 des statuts comme suit:

«La Société a pour objet principal d'exercer les activités de professionnel du secteur financier dans le cadre de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle qu'elle a été modifiée, au titre d'entreprise d'investissement en qualité de commissionnaire, au titre de PSF autre que les entreprises d'investissement, en qualité d'agent teneur de registre, au titre de PSF exerçant une activité connexe ou complémentaire à une activité du secteur financier, en qualité de domiciliataire de sociétés et de professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés, ainsi que les activités autorisées de plein droit, selon les qualités ci-dessus et les services auxiliaires y rattachés, par la loi sus-mentionnée. La Société pourra ainsi agir en tant que fiduciaire au sens de la loi luxembourgeoise du 27 juillet 2003 relative aux contrats fiduciaires; elle pourra également prêter des services d'étude, de création, de promotion d'affaires, de projets économiques et d'investissement, d'administration, de constitution, de transformation, de réorganisation de sociétés et de structures et d'ingénierie financière liés à son objet.

La Société exercera ces activités pour compte propre ou, par voie de mandat ou de représentation, pour compte de ses clients.

Elle peut, d'une manière générale, faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, y compris la prise de participations, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter ou développer la réalisation. »

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif à son objet qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet principal d'exercer les activités de professionnel du secteur financier dans le cadre de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle qu'elle a été modifiée, au titre d'entreprise d'investissement en qualité de commissionnaire, au titre de PSF autre que les entreprises d'investissement, en qualité d'agent teneur de registre, au titre de PSF exerçant une activité connexe ou complémentaire à une activité du secteur financier, en qualité de domiciliataire de sociétés et de professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés, ainsi que les activités autorisées de plein droit, selon les qualités ci-dessus et les services auxiliaires y rattachés, par la loi sus-mentionnée. La Société peut ainsi agir en tant que fiduciaire au sens de la loi luxembourgeoise du 27 juillet 2003 relative aux contrats fiduciaires; elle peut également prêter des services d'étude, de création, de promotion d'affaires, de projets économiques et d'investissement, d'administration, de constitution, de transformation, de réorganisation de sociétés et de structures et d'ingénierie financière liés à son objet.

La Société exerce ces activités pour compte propre ou, par voie de mandat ou de représentation, pour compte de ses clients.

Elle peut, d'une manière générale, faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, y compris la prise de participations, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter ou développer la réalisation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Noël DIDIER, Aude de POMPIGNAN, Francesco ZACCHINO et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2008. LAC/2008/ 17629. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008070195/7241/81.

(080078413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

WP V Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 136.918.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 2 mai 2008 que

- Warburg Pincus S.à r.l. a transféré ses 12500 parts sociales

à

WP X International Holdings LLC, une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social au Centerville Road 2711, 19808 Wilmington Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Delaware Division of Corporation, Etats Unis d'Amérique sous le numéro 448261.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

WP X international Holdings LLC, 12500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

WP V Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008070101/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08704. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Morston Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 89.851.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Pour Morston Holding S.A.

Signature

Référence de publication: 2008070343/1081/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08326. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Moeller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 412.400,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.641.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first day of the month of March,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

DHC Luxembourg IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under laws of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 121.012;

being the sole member of and holding all the eighteen thousand four hundred ninety-six (18,496) shares in issue in Moeller S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 15th November 2006 by deed of notary M^e Henri Hellinckx and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (the "Mémorial") number 755 dated 2nd May 2007 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 124.641. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 14th September 2007 by deed of notary M^e Henri Hellinckx and published in the Mémorial number 2502 of 5th November 2007, represented by M^e Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party, acting in the above stated capacity, considered the following agenda:

- Reduction of the issued share capital of the Company from its present amount of four hundred sixty-two thousand four hundred Euro (€462,400) by an amount of four hundred twelve thousand four hundred Euro (€412,400) to fifty thousand Euro (€50,000) by the cancellation (without payment to the shareholder) of sixteen thousand four hundred and ninety six (16,496) shares for a total amount of four hundred twelve thousand four hundred Euro (€412,400) and allocation of such amount to the Company's freely distributable share premium account, consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company, which shall read as follows: «The issued share capital of the Company is set at fifty thousand Euro (€50,000) divided into two thousand (2,000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.»

The appearing party requested the undersigned notary to record the following resolutions:

Sole resolution

It is resolved to reduce the issued share capital of the Company from its present amount of four hundred sixty-two thousand four hundred Euro (€462, 400) by an amount of four hundred twelve thousand four hundred Euro (€412,400) to fifty thousand Euro (€50,000) by the cancellation (without payment to the shareholder) of sixteen thousand four hundred and ninety six (16,496) shares for a total amount of four hundred twelve thousand four hundred Euro (€412, 400).

It is resolved to allocate the amount resulting from the share capital decrease to the Company's freely distributable share premium account.

In consequence it is resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et unième jour du mois de mars.

Par-devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DHC Luxembourg IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 121.012,

Etant l'associé unique de, et détenant toutes les dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-seize (18.496) parts sociales de Moeller S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée par acte du notaire M^e Henri Hellinckx, du 15 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil

des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 755 du 2 mai 2007 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 124.641. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 14 septembre 2007 par acte du notaire M^e Henri Hellinckx et publié au Mémorial numéro 2502 du 5 novembre 2007,

dûment représentée par M^e Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, laquelle procuration signée ne varietur par la mandataire et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant ès qualités, a considéré l'ordre du jour suivant:

- Réduction du capital social émis de la Société de son montant actuel de quatre cent soixante-deux mille quatre cents Euros (€462.400) par un montant de quatre cent douze mille quatre cents Euros (€412.400) à cinquante mille Euros (€50.000) par l'annulation (sans paiement à l'associé) de seize mille quatre cent quatre-vingt-seize (16.496) parts sociales pour un montant total de quatre cent douze mille quatre cents Euros (€412.400) et allocation de ce montant au compte prime d'émission librement distribuable de la Société, modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société, qui se lira comme suit: «Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante mille Euros (€50.000) représenté par deux mille (2.000) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€25) chacune. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces statuts.».

La partie comparante a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Résolution unique

Il a été décidé de réduire le capital social émis de la Société de son montant actuel de quatre cent soixante-deux mille quatre cents Euros (€462.400) par un montant de quatre cent douze mille quatre cents Euros (€412.400) à cinquante mille Euros (€50.000) par l'annulation (sans paiement à l'associé) de seize mille quatre cent quatre-vingt-seize (16.496) parts sociales pour un montant total de quatre cent douze mille quatre cents Euros (€412.400).

Il a été décidé d'allouer ce montant résultant de la réduction de capital au compte prime d'émission librement distribuable de la Société.

Par conséquent, il a été décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme indiqué dans l'ordre du jour.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a constaté qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. ESTEVES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2008. Relation: LAC/2008/12564. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 AVRIL 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008070129/211/94.

(080078574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

East European Food Fund, Société d'Investissement à Capital Fixe (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 51.573.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour East European Food Fund (in liquidation)

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2008070341/41/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05032. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Geneve Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 131.989.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070333/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08717. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Premium Invest (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.996.

In the year two thousand eight, on the second day of May.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of PREMIUM INVEST (LUXEMBOURG) S.A. (the «Company») having its registered office 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed dated 30 July 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2407 of 24 October 2007, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 131.996.

The meeting is opened at three p.m. with Mr Alexandre LEVY, private employee, with professional address in Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary Ms Kim ALBERT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank STOLZ-PAGE, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. To transfer the registered office of the Company from 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
2. To accept the resignation of EQ Audit S.à.r.l. as statutory auditor of the Company. To appoint FIN-CONTROLE S.A. as new statutory auditor;
3. To grant special mandate to FIN-CONTRÔLE S.A. in order to audit the annual accounts as per December 31st, 2007;
4. To amend the corporate object of the Company;
5. To amend article 4 of the articles of association;
6. Miscellaneous

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxy-holders of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies granted by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the shareholders present, by the proxy holders of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of the Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the general meeting the following resolutions which are adopted by unanimous vote.

First resolution

The general meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, to 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Second resolution

The general meeting accepts the resignation of EQ AUDIT S.à.r.l. as statutory auditor of the Company as of 14 April 2008.

The general meeting resolves to appoint as new statutory auditor, FIN-CONTROLE S.A., having its registered office 26, rue Louvigny, L-1246 Luxembourg, recorded with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 42.230 retroactively from 14 April 2008.

Its mandate will expire at the annual general meeting of the year 2014.

Third resolution

The general meeting resolves to discharge EQ AUDIT S.a r.l. from the audit of the annual accounts as at December 31st, 2007.

Special mandate is granted to FIN-CONTROLE S.A. in order to audit the accounts of the Company as at December 31st, 2007.

Fourth resolution

The general meeting resolves to amend its corporate object by adding the following paragraph:

«4.4. Additionally, the purpose of the Company is to operate an insurance agency through duly authorized individuals.»

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 4 of the articles of incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

« **Art. 4. Object.**

4.1 The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

4.2 The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

4.3 The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

4.4 Additionally, the purpose of the Company is to operate an insurance agency through duly authorized individuals.

4.5 The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.»

There being no further business on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting is thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1.200,00.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of any divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le deux mai.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PREMIUM INVEST (LUXEMBOURG) S.A." (la «Société»), ayant son siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 30 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2407 du 24 octobre 2007, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.996.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Alexandre LEVY, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Kim ALBERT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank STOLZ-PAGE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

2. Acceptation de la démission de EQ Audit S.à.r.l. en qualité de commissaire de la Société. Nomination de FIN-CONTRÔLE S.A. en tant que nouveau commissaire;

3. Attribution d'un mandat spécial à FIN-CONTRÔLE S.A. afin de contrôler les comptes de la Société arrêtés au 31 décembre 2007;

4. Modification de l'objet social;

5. Modification subséquente de l'article 4 des statuts;

6. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission d'EQ Audit S.à r.l. en sa qualité de commissaire avec effet au 14 avril 2008.

L'assemblée générale décide de nommer, rétroactivement au 14 avril 2008, en tant que nouveau commissaire la société FIN-CONTRÔLE S.A., ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1246 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de décharger EQ AUDIT S.à r.l. du contrôle des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Un mandat spécial est attribué à FIN-CONTRÔLE S.A pour effectuer le contrôle des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier son objet social en y ajoutant l'alinéa suivant:

«4.4. La Société a en outre pour objet l'exploitation d'une agence d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.»

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet social.**

4.1 L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.3 La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

4.4 La Société a en outre pour objet l'exploitation d'une agence d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

4.5 La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200,00.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, et que sur demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Alexandre LEVY, Kim ALBERT, Frank STOLZ-PAGE et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2008. LAC/2008/ 18375. — Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008070217/7241/189.

(080078457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.